







veillance assez continue, assez active pour prévenir constamment leurs méfaits, alors surtout que l'administration est privée à leur égard de tout moyen sérieusement préventif.

men des précieux documents qu'il a recueillis : mais l'espace nous manque. Ce que nous avons dit suffira pour faire apprécier l'importance d'un ouvrage consciencieux et auquel déjà l'Académie des sciences morales et politiques a par une récompense solennelle donné un honorable et légitime suffrage.

au reste, tient plus à la forme qu'au fond, et n'ôte rien au livre de son utilité.

Dans un prochain article nous dirons quelque chose de la partie théorique, et nous examinerons les remèdes que l'auteur propose au mal qu'il a signalé.

P. DE V.

— Il y a toujours de l'écho en France quand il s'agit d'honneur et de courage; aussi pouvons-nous prédire hardiment un grand succès à la publication des bulletins de la grande armée, où toute cette grande page de l'histoire militaire de Napoléon se trouve retracée d'une manière si admirable.

25 C. LA LIVRAISON de trente-deux pages. (A franchir.)

EN VENTE à l'OFFICE GÉNÉRAL, 40, rue Richelieu, et chez tous les Libraires.

LES BULLETINS DE LA GRANDE-ARMÉE, Précédés des Rapports sur l'Armée française, depuis Toulon jusqu'à Waterloo.

(Extraits textuellement du Moniteur et des Annales de l'Empire.)

HISTOIRE MILITAIRE DU GÉNÉRAL BONAPARTE ET DE L'EMPEREUR NAPOLEON, Comprenant les Rapports sur le Siège de Toulon, sur les Armées d'Italie et d'Egypte et les Bulletins de la Grande-Armée, depuis 1793 jusqu'en 1815.

Avec des Notices historiques tirées des Mémoires inédits laissés par le général B\*\*\*\*. Chaque Souscripteur recevra un beau Portrait de l'Empereur sur papier de Chine.

120 LIVRAISONS.

10 volumes in-8. (A franchir.)

SOMMAIRE DE LA II<sup>e</sup> LIVRAISON.

Dumerbion. — Masséna. — 13 vendémiaire (5 octobre 1795). — Les sections foudroyées à Saint-Roch. — Joséphine. — Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie. — Harangue. — Augereau. — La Harpe. — Joubert. — Cervoni. — Rampon. — Causse. — Lannes. — Montenotte. — Millestrino. — Dego. — Mondovi. — Proclamation !..

SOMMAIRE DE LA I<sup>re</sup> LIVRAISON. Introduction. — Résumé historique de la vie de Napoléon depuis sa naissance jusqu'au siège de Toulon. — Bonaparte commandant d'artillerie (1793). — Cartaux. — Doppel. — Dugommier. — Rapports de Barrère, de Robespierre jeune, de Dugommier à la Convention nationale sur la prise de Toulon. — Bonaparte a bien mérité de la patrie. — Il est nommé général de brigade. — Armées des côtes de la Méditerranée. — Armée des Alpes.

Années légales. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> EUGÈNE LEFEBVRE DE VIEVILLE, agréé au Tribunal de commerce de la Seine, rue Montmartre, 154. D'un jugement contradictoirement rendu au Tribunal de commerce de la Seine le 22 juin 1840.

Seine, séant au Palais-de-Justice à Paris, local et issue de la première chambre, une heure de relevée. En trois lots : 1<sup>o</sup> D'une MAISON, sise à Paris, rue du Temple, 79, à l'angle de la rue Phelippeaux.

Ventes immobilières. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> JACQUEMARD, AVOUÉ à Vouziers (Ardennes). Adjudication préparatoire le jeudi 23 juillet 1840, dix heures du matin.

du volume des eaux du grand étang de Bairoin et de la largeur de cet étang. Les immeubles composant ce lot contiennent 66 hectares 20 ares ; ils ont été estimés, y compris 10,000 fr. réalisables de suite pour la pêche, 145,522 fr. 15 c.

Pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Gondouin, notaire à Paris, rue de Choiseul, 8, dépositaire des titres. Et à M. Lebeque, architecte, rue du Vieux-Colombier, 11.

ÉTUDE de notaire vacante à Pontoise. Prix fixé par le Tribunal, 90,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, au parquet de M. le procureur du Roi.

Adjudications en justice. ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GLANDAZ, AVOUÉ, A Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. Adjudication préparatoire le samedi 18 juillet 1840, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Dans le bassin de la Bastille, à Paris. Le vendredi 10 juillet 1840, à midi. Consistant en un grand bateau dit la Ville-de-Montreuil, etc. Au compt.

DU DOMAINE DE BAIRON, Commune du Chesne (Ardennes). A un kilomètre du canal des Ardennes, qui communique avec Paris par l'Aisne, l'Oise et la Seine, et sur la route de Mézières à Vouziers et Sedan.

A vendre à l'amiable, en cinq lots qui pourront être réunis, un TERRAIN, de la contenance de 2,041 mètres, situé à Paris, rue d'Assas, dépendant du couvent des Carmélites.

Avis divers. A vendre un très ancien CABINET de recettes de rentes. Cession à la volonté des acquéreurs de la location de l'appartement où il s'exploite.

ON DEMANDE Un Greffe de justice de paix dans Paris, et un dans la banlieue. S'adresser franco à M<sup>e</sup> Bizet, avocat, rue Ste-Anne, 63.

PUBLICATIONS LÉGALES.

Sociétés commerciales. Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Etienne Damaison, qui en a minute, et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 19 juin 1840, enregistré :

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GUYON, NOTAIRE A PARIS, Rue St-Denis 374. Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Guyon, qui en a gardé la minute, et son collègue, notaires à Paris, le 23 juin 1840, enregistré :

de la société. Enfin dudit acte, la totalité des actions composant le fonds social ayant été soumise par les parties intervenantes, la société a été déclarée définitivement constituée à partir dudit jour.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers :

du sieur Ch. THIERRY en son nom personnel, et la société Ch. THIERRY et C<sup>e</sup>, rue Tronchet, 27, nomme M. Meder juge-commissaire, et M. Battarel, rue de Cléry, 9, syndic provisoire (N<sup>o</sup> 1673 du gr.).

du Sentier, 3; Planier, rue Baillet, 5, syndics de la faillite (N<sup>o</sup> 1652 du gr.); Pour, en conformité de l'article 493 de la loi du 28 mai 1838, être procédé à la vérification des créances, qui commencera immédiatement après l'expiration de ce délai.

D'un acte sous signature privées fait à Paris, le 25 juin 1840, enregistré en la même ville le 22, fol. 95 v., c. 8, aux droits de 5 fr. 50 cent; homologué par jugement du Tribunal de commerce de la Seine, rendu le 25 du même mois, et enregistré le 1<sup>er</sup> juillet ;

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> ESNEÉ, notaire à Paris, le 30 juin 1840, il a été dit que la société en commandite, ci-devant appelée l'Iris, compagnie d'assurances à prime contre la grêle, dont le siège est établi à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, n<sup>o</sup> 38, dont M. Juston, avocat, ancien magistrat, est seul gérant, constituée suivant acte sous signatures privées en date du 10 novembre 1838, enregistrée et publiée, porterait à l'avenir le nom de société l'Éclair, et que l'acte présentement extrait, n'ayant pour objet que le changement de nom, toutes les opérations faites et les engagements pris par M. Juston, comme gérant de l'Iris, seraient continués par le gérant de l'Éclair.

Tribunal de commerce. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du Tribunal de commerce de Paris, du 1<sup>er</sup> juillet courant, qui déclarent la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture audit jour :

REMISES A HUITAINE. Du sieur MAHUET, épicière, rue de Bretagne, 4, le 8 juillet à 11 heures (N<sup>o</sup> 1410 du gr.).

du sieur HUGUIN et C<sup>e</sup>, société en commandite des voitures Augustines, rue Menilmontant, 16, le sieur Huguin tant en son nom personnel que comme gérant de la société, le 9 juillet à 12 heures (N<sup>o</sup> 319 du gr.);

BOURSE DU 2 JUILLET. A TERME. 1<sup>er</sup> c. pl. ht. pl. bas 2<sup>es</sup> c. 5 0/0 comptant... 118 — 118 60 118 — 118 60